



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 février 2024 à 17h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	DAL PALU Lucie
LE BOURGET DU LAC	RAMEL Sandrine
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno
VIONS	ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2024
Exécutoire le : 20 FEV. 2024
Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024
Visée le : 20 FEV. 2024

FINANCES Budget Principal

AP/CP 032 – Réhabilitation des toitures des gymnases G1 et G2 de Marlioz Clôture

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération, est compétente au titre de ses statuts pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire. A ce titre Grand Lac gère notamment la Halle des Sports de Marlioz, sur la commune d'Aix-les-Bains, composée de 3 gymnases.

Le projet consiste à remplacer les toitures vétustes des gymnases G1 et G2 qui prennent l'eau et qui ne sont pas isolées. De plus, il est prévu de renforcer les charpentes métalliques afin d'installer à terme des panneaux photovoltaïques (non prévus dans l'opération). L'éclairage sera également remplacé par un éclairage à LED plus performant.

Le montant initial de l'opération était validé à 975 000 euros.

Monsieur le président propose de clôturer l'Autorisation de Paiement, les travaux étant finis. Le coût final des travaux atteint 1 094 763,64 euros.

Il est précisé que les augmentations du coût des travaux sont la conséquence de la faillite du titulaire du marché, de son remplacement, et de l'allongement induit des délais de chantier.

Les montants, ainsi que leurs répartitions, sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 juin 2020 portant ouverture de la gestion en AP/CP,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant révision n°1 pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant révision n°2 pour ajustement du calendrier de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 septembre 2022 portant révision n°3 pour ajustement du calendrier de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la clôture de l'AP relatif à l'opération de réhabilitation des toitures des gymnases G1 et G2 de Marlioz.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

APCP032 - Toitures gymnases Marlioz - clôture
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP032 - Toitures gymnases Marlioz		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	127-02AP		
Montant initial de l'opération :	975 000,00 euros	TTC	
Dernier Montant Voté	1 165 000,00 euros		
Montant actualisé de l'opération	1 094 763,64 euros		
DEPENSES	Dernier vote	Actualisé	
Dépenses réalisées 2020	12 729,52	12 729,52	
Dépenses réalisées 2021	432 922,74	432 922,74	
Dépenses réalisées 2022	719 347,74	649 111,38	
Dépenses réalisées 2023		0,00	
TOTAL	1 165 000,00	1 094 763,64	
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions perçues			399 000,00
dont subventions perçues 2021			60 000,00
dont subventions perçues 2022			52 000,00
dont subventions perçues 2023			287 000,00
F.C.T.V.A. théorique			0,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			695 763,64
TOTAL			1 094 763,64

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 20 : Budget Principal - AP/CP 032 - Réhabilitation des toitures des gymnases G1 et G2 de Marlioz - Clôture -

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2024

Numéro de l'acte : d4890 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4890-DE

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

